



Progresser

Divulgence relative à la GRI
et au SASB de 2024

Pour obtenir plus d'information,
veuillez consulter :

[Rapport sur le développement durable
2024 de Purolator](#)



Divulcation relative à la Global Reporting Initiative (GRI) de 2024

GRI 2 : Éléments généraux d’information 2021

1. L’entreprise et ses pratiques de production de rapports

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
2-1	Détails organisationnels	Les Investissements Purolator Itée (Purolator). Le siège social de Purolator est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada. Au Canada et aux États-Unis (É.-U.), Purolator exploite plus de 190 immeubles, notamment des centres de tri, des dépôts, des centres d’expédition et des bureaux. Les Investissements Purolator Itée est une entité incorporée privée détenue par Postes Canada (91 %), Rainmaker Investments Inc. (7 %) et d’autres entreprises (2 %).	Rapport sur le développement durable 2024, À propos de Purolator, page 5
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l’entreprise	Les entités incluses dans nos rapports annuels sur le développement durable et dans divulgation de la GRI sont Purolator Inc. et Purolator International, sauf indication contraire. La filiale Williams PharmaLogistique de Purolator n’est pas incluse dans notre rapport sur le développement durable pour 2024 ni dans notre divulgation de la GRI, à moins d’indication contraire. Williams PharmaLogistique mène ses activités de façon indépendante. La filiale pourrait être incluse dans les prochains rapports sur le développement durable à mesure de l’évolution de nos activités, en fonction de ses capacités et de l’expansion continue du cadre de production de rapports sur le développement durable de Purolator. Purolator a fait l’acquisition de Livingston International en février 2025. Par conséquent, cette filiale n’est pas incluse dans les divulgations de 2024.	Rapport annuel de Postes Canada 2024 , Secteur Purolator, page 93
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact	Période de reporting Du 1er janvier au 31 décembre 2024 Cycle de reporting Annuel Date de publication : 16 juin 2025 Consultez notre page Web sur le développement durable et la page « Nous contacter » de Purolator pour toute question au sujet du rapport.	Nous contacter Développement durable de Purolator
2-4	Réaffirmation des informations	Nous avons redéfini les données liées à notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2023 en raison des nouveaux renseignements disponibles, de la mise à jour des facteurs d’émission utilisés et de l’inclusion d’autres catégories du champ d’application 3. Par conséquent, les émissions totales de GES ont augmenté de plus de 8 % pour 2020 (année de référence) et de plus de 10 % pour 2023.	
2-5	Vérification externe	Purolator n’a pas de politique exigeant une validation externe du rapport annuel sur le développement durable. Chaque année, notre inventaire annuel des GES est vérifié par un vérificateur tiers indépendant.	Déclaration de vérification des GES pour 2024

2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Purolator est un fournisseur international de services de messagerie et de logistique qui exerce principalement ses activités au Canada et aux É.-U. • 2,7 milliards de dollars de revenus en 2024 • Plus de 2 500 agents d'expédition et emplacements partenaires • Plus de 250 boîtes de dépôt • 19 kiosques • Plus de 40 casiers automatisés • 3 Arrêts rapides urbains • 3 Arrêts rapides urbains	Rapport sur le développement durable 2024, À propos de Purolator, page 5 Historique de Purolator et faits sur l'entreprise Nos activités Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 72
-----	--	--	--

GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021

2. Activités er travailleurs

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
2-7	Nombre total d'employés et nombre total d'employés à temps plein	Au 31 décembre 2024, notre effectif total s'élevait à 13 817 personnes au Canada et aux É.-U. Veuillez consulter le Tableau des données sur le rendement relatif aux questions environnementales, sociales et de gouvernance de 2024 pour obtenir la répartition des employés selon le sexe. Au 31 décembre 2024, notre effectif total d'employés à temps plein était de 11 882 personnes.	Rapport sur le développement durable 2024, À propos de Purolator, page 5 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Au 31 décembre 2024, le nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs occasionnels, des propriétaires-exploitants et de la main-d'œuvre générale, était de 591 personnes.	

3. Gouvernance

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
2-9	Structure et composition du système de gouvernance	Le Conseil d’administration est responsable de la gérance de l’entreprise. Le Conseil d’administration compte sur trois comités : le Comité de vérification, le Comité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance et le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Chaque Comité est dirigé par un président. Les membres de la haute direction de l’entreprise relèvent de notre président et chef de la direction. Le président et chef de la direction communique les politiques, les programmes et le rendement en matière environnementale, sociale et de gérance au Conseil d’administration et aux comités et aux employés, par l’entremise des séances de discussion ouverte. La responsabilité globale de la mise en œuvre de la stratégie relative aux questions environnementales, sociales et de gouvernance de Purolator est assumée par le vice-président principal et chef des Ressources humaines ainsi que le vice-président principal, avocat-conseil général et secrétaire général. Les deux vice-présidents principaux relèvent directement du président et chef de la direction.	Direction et gouvernance – Gouvernance d’entreprise Rapport sur le développement durable 2024, Structure de gouvernance organisationnelle, page 15 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
2-10	Nomination et sélection des membres de l’organe de gouvernance le plus élevé	Les préoccupations majeures sont présentées chaque trimestre aux réunions du Conseil d’administration et à celles des comités du Conseil. Les préoccupations majeures sont également transmises au Conseil et au président du Conseil, au besoin, selon la gravité et l’urgence.	Direction et gouvernance - Gouvernance d’entreprise
2-11	Présidence de l’organe de gouvernance le plus élevé	Lloyd Bryant, président du Conseil Le président du conseil d’administration ne fait pas partie de la direction de Purolator.	Direction et gouvernance - Gouvernance d’entreprise
2-12	Rôle de l’organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des répercussions	L’organe de gouvernance le plus élevé de Purolator est le conseil d’administration, qui est responsable de la gestion de Purolator. Il a comme principale obligation de gérer ou de superviser la gestion, les activités et les affaires de l’entreprise et, lorsque c’est essentiel ou autrement important pour elle, les activités et les affaires des filiales de l’entreprise. Le Comité de vérification supervise le processus de gestion des risques, qui comprend les risques juridiques potentiels et la gestion des risques de l’entreprise. La charte du Comité comprend l’examen avec le vice-président principal, avocat-conseil général et secrétaire général de l’entreprise de tous les risques juridiques potentiels de l’entreprise ou de ses filiales qui pourraient, s’ils se concrétisaient, avoir un effet négatif important sur l’entreprise. La charte comprend également l’examen des principaux risques opérationnels, de conformité et stratégiques auxquels l’entreprise est confrontée, ainsi que les mesures prises pour surveiller et gérer ces risques. Purolator mène des consultations régulièrement auprès des intervenants internes et externes sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. La haute direction de l’entreprise participe régulièrement à des réunions et à des consultations durant l’année sur des sujets importants et présente ses opinions et ses progrès au Conseil d’administration et aux comités du Conseil. En 2024, Purolator a créé son nouveau cadre de production de rapports sur le développement durable de l’entreprise sous la supervision du Comité de vérification Purolator s’est engagée à maintenir des normes de production de rapports sur le développement durable rigoureuses et à mener ses activités de façon écoresponsable. Le cadre de production de rapports sur le développement durable comprend les définitions et la méthodologie de mesure des indicateurs de rendement clés (IRC) utilisés dans le rapport annuel sur le développement durable de Purolator. Purolator est résolue à assurer une gouvernance transparente et le respect de l’éthique commerciale lors de la création du rapport annuel sur le développement durable. Ce rapport sur le développement durable vise à communiquer les progrès de Purolator vers l’atteinte de ses objectifs et à mettre en évidence le rendement d’une année à l’autre pour les parties prenantes.	Direction et gouvernance - Gouvernance d’entreprise, Comités Rapport sur le développement durable 2024, Importance relative, page 10 Rapport sur le développement durable 2024, Gouvernance et gestion du développement durable, page 14 Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 72

2-13	Délégation des responsabilités pour la gestion des répercussions	La responsabilité globale de la mise en œuvre de la stratégie relative aux questions environnementales, sociales et de gouvernance de Purolator est assumée par le vice-président principal et chef des Ressources humaines ainsi que le vice-président principal, avocat-conseil général et secrétaire général. Les deux vice-présidents principaux relèvent directement du président et chef de la direction. Les équipes du Service juridique et des Finances de Purolator tiennent à jour et révisent régulièrement la politique de délégation de pouvoirs, qui établit les approbateurs et les limites d’approbation, ainsi que les personnes devant participer aux décisions concernant Purolator Inc. et ses opérations aux É.-U., Purolator International.	<u>Direction et gouvernance</u> – Gouvernance d’entreprise, Comités Rapport sur le développement durable 2024, Importance relative, page 10 Rapport sur le développement durable 2024, Gouvernance et gestion du développement durable, page 14
2-14	Rôle de l’organe de gouvernance le plus élevé dans les rapports sur la durabilité	Le rapport annuel sur le développement durable de Purolator est examiné et approuvé par notre comité sur les questions ESG et le président et chef de la direction.	Rapport sur le développement durable 2024, Gouvernance et gestion du développement durable, page 14
2-15	Conflits d’intérêts	Les préoccupations majeures sont présentées chaque trimestre aux réunions du Conseil d’administration et à celles des comités du Conseil. Les préoccupations majeures sont également transmises au Conseil et au président du Conseil, au besoin, selon la gravité et l’urgence.	<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Code de déontologie et d’éthique Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16
2-16	Communication des préoccupations majeures	Les préoccupations majeures sont présentées chaque trimestre aux réunions du Conseil d’administration et à celles des comités du Conseil. Les préoccupations majeures sont également transmises au Conseil et au président du Conseil, au besoin, selon la gravité et l’urgence.	Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16
2-17	Connaissance partagée de l’organe de gouvernance le plus élevé		<u>Direction et gouvernance</u> – Gouvernance d’entreprise
2-18	Évaluation du rendement de l’organe de gouvernance le plus élevé	Chaque administrateur est, avec les autres membres du conseil, responsable de la gérance de l’entreprise. Cela signifie gérer ou, dans la mesure où le pouvoir de gérer les activités et les affaires de l’entreprise a été délégué au président et chef de la direction, superviser la direction des activités et des affaires de l’entreprise. À cette fin, les administrateurs font de leur mieux pour s’acquitter des responsabilités du conseil énoncées dans le mandat du conseil d’administration.	<u>Direction et gouvernance</u> – Gouvernance d’entreprise
2-19	Politiques de rémunération	En raison de leur engagement constant envers leur rendement individuel et celui de l’entreprise, les employés jouent un rôle essentiel dans le succès de l’entreprise. Le Programme de primes annuelles (PPA) est l’un des éléments clés du programme de rémunération globale de Purolator qui récompense les membres de son équipe qui contribuent à l’atteinte des résultats de l’entreprise. Tous les employés de Purolator, y compris la haute direction et le chef de la direction, sont responsables de l’atteinte des objectifs organisationnels partagés décrits dans notre fiche de pointage équilibrée. Cette responsabilité est présente dans notre approche relative aux primes annuelles, qui comprend un programme de rémunération au rendement. Ce programme est réalisé dans le cadre de notre PPA, où le rendement est mesuré au moyen d’objectifs d’entreprise, notamment à l’égard de la durabilité environnementale, de la DÉIA et des investissements communautaires. Le PPA et la fiche de pointage équilibrée de Purolator sont régis et approuvés par le Conseil d’administration.	<u>Direction et gouvernance</u> – Comités – Charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération

4. Stratégie, politiques et pratiques

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
2-22	Énoncé de la stratégie de développement durable		Rapport sur le développement durable 2024, Message du président et chef de la direction, page 2 Rapport sur le développement durable 2024, Message du président du Conseil d'administration, page 3
2-23	Engagements en matière de politique	Purolator est une entreprise sous réglementation fédérale qui a mis en place des pratiques de gestion afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités qu'elle sert. Purolator continue à travailler avec des intervenants internes et externes afin de gérer et d'atténuer les risques environnementaux, en particulier ceux liés aux changements climatiques. Purolator a un Code de déontologie et d'éthique qui a été approuvé par le Conseil d'administration et le président et chef de la direction. Notre Code de déontologie et d'éthique renforce nos valeurs en définissant les normes de conduite que l'on attend des employés de Purolator dans des domaines comme la conformité juridique, la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les activités politiques, les pratiques concurrentielles et plus encore.	<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Code de déontologie et d'éthique Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16
2-24	Intégration des engagements en matière de politique		<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Code de déontologie et d'éthique Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16
2-25	Processus pour remédier aux répercussions négatives	Tous les employés syndiqués ont accès à une procédure d'arbitrage des griefs exécutoire dans le cadre de leur convention collective. Ce processus est exigé par la loi et s'applique à l'arbitrage de tout litige lié à l'emploi, y compris la contestation de la fin de la relation d'emploi elle-même.	Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants – Agents négociateurs (syndicats), page 75
2-26	Mécanismes pour demander des conseils et soulever des préoccupations	Les employés de Purolator doivent signaler toute infraction au Code à leur superviseur immédiat ou par l'entremise du processus de divulgation confidentielle de Purolator. La Politique en matière de divulgations confidentielles s'applique à tous les employés qui sont témoins d'un acte répréhensible ou qui en prennent connaissance.	<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Politique en matière de divulgations confidentielles Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16
2-27	Conformité aux lois et règlements	Pour l'année 2024, Purolator n'a eu aucun cas significatif connu de non-conformité à la législation et à la réglementation. Tout cas de non-conformité est signalé chaque trimestre au Conseil d'administration et au comité de vérification. Aucun cas n'a été relevé en 2024. Notre <u>Politique environnementale d'entreprise</u> se trouve sur notre site Web. En 2024, nous avons passé en revue et approfondi la Politique afin de la rendre plus détaillée et complète, en nous appuyant sur la mise à jour précédente effectuée en 2023.	<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Code de déontologie et d'éthique Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16

2-28	Adhésion à des associations	Les adhésions en caractères gras ci-dessous indiquent celles où Purolator joue un rôle important et pour lesquelles notre adhésion est considérée comme stratégique. Les adhésions qui ne sont pas en caractères gras indiquent celles où Purolator joue un rôle moins important, mais pour lesquelles notre adhésion est très appréciée et importante pour notre gouvernance et nos opérations. Purolator est membre des associations suivantes : Affaires et gouvernance : • Alliance canadienne du camionnage (ACC) • Ontario Trucking Association (OTA) • Customs Trade Partnership Against Terrorism (CTPAT) • Partenaires en protection (PEP) • National Association of Fleet Administrators (NAFA) • Association du transport aérien international (IATA) • Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) • Canadian Marketing Association (CMA) • Association des transitaires internationaux canadiens (CIFFA) • International Air Cargo Association (TIACA) • Air Forwarders Association (AFA) • Maple Business Council • Reverse Logistics Association (RLA) • U.S. Transportation Security Administration (TSA) • U.S. Transportation & Logistics Council (TLC) • Infrastructure Health & Safety Association – Ontario (IHSA) • Transportation Asset Protection Association (TAPA) • Trucking Security Requirements (TSR) • Facility Security Requirements (FSA) • American Society for Industrial Security (ASIS) • Truckers Against Trafficking (TAT) • The Council on Safe Transportation of Hazardous Articles, Inc. (COSTHA) • Communitech • SafetyDriven – Trucking Safety Council of British Columbia (TSCBC) • Alberta Motor Transport Association (AMTA) • Manitoba Trucking Association
------	-----------------------------	---

2-28	Adhésion à des associations	Environnement : • Pembina Institute – Business Renewables Centre (BRC) • Pembina Institute – Urban Delivery Solutions Initiative (UDSI) • Conseil sur la carboneutralité de la Chambre de commerce du Canada • Mobilité électrique Canada (MÉC) • Advanced Clean Transport (ACT) – Fleet Forum • Chambre de commerce de l’Ontario • Chambre de commerce France Canada • Circular Materials – Groupe de travail sur programme d’accès aux matériaux Enjeux sociaux : • Partenariats communautaires du programme Blitz contre la faim^{MD} de Purolator • Commandites d’entreprise avec des organismes communautaires et de bienfaisance • Centre canadien pour la diversité et l’inclusion • Fierté au travail Canada • Women in Trucking Association (WTA) • Cleveland Clinic Canada • TELUS Santé • Prêts, disponibles et capables • Centre canadien pour la diversité et l’inclusion • Wellbeats • Society for Human Resource Management (SHRM)
------	-----------------------------	--

5. Engagement des intervenants

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
2-29	Approche de l'implication des parties prenantes		Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 72
2-30	Accords de négociation collective		Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 72 <u>Rapport annuel de Postes Canada 2024</u> , Secteur Purolator, page 104

GRI 3 : Enjeux pertinents 2021

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-1	Processus de détermination des enjeux pertinents		Rapport sur le développement durable 2024, Importance relative, page 10 Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 71
3-2	Liste des enjeux pertinents		Rapport sur le développement durable 2024, Importance relative, page 10
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Les détails sur la gestion de chaque enjeu pertinent sont donnés dans les sections pertinentes du rapport sur le développement durable et précisés dans ce document.	Rapport sur le développement durable 2024

201: Rendement économique

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Le Rapport annuel de la Société canadienne des postes est préparé pour l'année terminée le 31 décembre 2024 pour la Société et sa filiale : Les Investissements Purolator ltée (Purolator).	Rapport sur le développement durable 2024, Importance relative, page 10
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		Rapport annuel de Postes Canada 2024 , Secteur Purolator, pages 93 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
201-2	Implications financières et autres risques et occasions dus au changement climatique	Le Cadre de gestion des risques de l'entreprise de Purolator décrit la façon dont les risques de l'entreprise sont gérés, y compris les risques environnementaux, à tous les niveaux de la prise de décisions. Ce cadre nous aide à atténuer les risques qui peuvent nous empêcher d'atteindre nos objectifs stratégiques. En 2024, nous avons divulgué nos rapports sur les risques liés aux changements climatiques pour la deuxième fois, en respectant le cadre du GTIFCC et conformément à la norme IFRS S2. Bien que nous voulions répondre à l'ensemble des 11 recommandations, aucune analyse de scénario n'a été réalisée. Toutefois, nous prévoyons d'intégrer cet aspect à nos évaluations futures et de présenter les résultats dans nos prochains rapports sur le développement durable.	Rapport sur le développement durable 2024, Gestion des risques, page 17 Rapport sur le développement durable 2024, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 45 Rapport sur le développement durable 2024, Divulcation conformément aux normes IFRS et du GTIFCC, page 71
201-3	Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Les prestations accumulées en vertu du régime de retraite des employés horaires (PD) et du régime de retraite des employés salariés (PD et CD) sont payées à partir des actifs du régime détenus en fiducie (par CIBC Mellon pour les régimes à PD et par la Sun Life pour le régime à CD). Bien que Purolator verse des cotisations à l'actif du régime afin de couvrir les prestations accumulées durant l'année et de financer le déficit (le cas échéant), le passif du régime qui est dû (c.-à-d. le paiement des prestations) n'est pas couvert par les ressources générales de l'entreprise, mais plutôt par l'actif du régime. Les prestations du régime de retraite supplémentaire des cadres à PD sont également couvertes par les actifs détenus dans une fiducie, pour ce régime, par CIBC Mellon. Il existe des fonds distincts pour le régime de retraite des employés horaires (PD), le régime de retraite des employés salariés (CD), le régime de retraite supplémentaire des cadres à PD. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2024 aux fins de capitalisation, le régime de retraite des employés horaires (PD) et la composante à prestations déterminées du régime de retraite des employés salariés sont entièrement financés au titre du passif à long terme et du passif de solvabilité. Si une évaluation actuarielle aux fins de financement révèle un déficit dans l'avenir, Purolator devra verser des cotisations (c.-à-d. des paiements spéciaux) pour financer le déficit conformément à la Loi sur les normes de prestation de pension de 1985, et à ses règlements. Étant donné que le passif du régime de retraite est toujours égal à l'actif du régime, il ne peut pas y avoir de déficit pour la composante à CD du régime de retraite des salariés. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2024 aux fins de la capitalisation du régime de retraite supplémentaire des cadres à PD, le régime est en surplus (c.-à-d. que le passif du régime de retraite supplémentaire des cadres à PD est entièrement couvert par les actifs du régime).	

201-3	Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	EMPLOYÉ Régime à PD : s. o. Régime à CD : Base de l'employeur de 3,5 % des gains admissibles Cotisation facultative de l'employé : Les employés peuvent verser des cotisations facultatives de 0,5 % à 3 % de leurs gains admissibles par tranches de 0,5 %. Cotisation facultative additionnelle : Les employés peuvent également verser des cotisations facultatives additionnelles jusqu'à un maximum de 8,5 % de leurs gains par tranches de 0,5 %. EMPLOYEUR Cotisation de contrepartie de l'employeur : Le 1er janvier 2025, Purolator a amélioré la cotisation de contrepartie de l'employeur afin de verser automatiquement une cotisation de contrepartie de 100 % pour la première tranche de 3 % des cotisations facultatives des employés. L'exigence d'atteindre les objectifs de rendement annuels (RAI) pour augmenter la cotisation de 2 % à 3 % a été retirée. Autrement dit, si un employé cotise 3 %, Purolator cotisera automatiquement le même pourcentage. Régime à PD : La participation est basée sur le respect des critères d'admissibilité au programme. Régime à CD : La participation est obligatoire. Les employés admissibles au régime à PD ne sont pas admissibles au régime à CD.
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	En 2024, Purolator a reçu plus de 1,8 million de dollars en incitatifs liés au développement durable pour son projet d'électrification du parc de véhicules électriques et son infrastructure de recharge des véhicules électriques au pays dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro de Ressources naturelles Canada (RNCan) et du programme Go Electric Commercial Vehicle Pilots de CleanBC. Ces incitatifs aideront à réduire les coûts associés à la décarbonisation de notre parc de véhicules, qui comprendra l'achat de plus de 3 500 véhicules électriques, l'électrification d'environ 60 dépôts, 260 nouvelles bornes de recharge pour VE et des investissements additionnels dans des solutions à faibles émissions de carbone, comme une technologie mobile de captage du carbone. En 2025, nous prévoyons continuer à chercher des incitatifs additionnels partout au Canada et de soumettre des demandes. Purolator prévoit aussi commencer à accumuler des crédits de carbone grâce aux bornes de recharge de véhicules électriques sur place en vertu du Règlement sur les combustibles propres du gouvernement fédéral et de la Low Carbon Fuel Standard de la Colombie-Britannique.

Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de notre parc automobile, page 48

203: Impacts économiques indirects

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Une part considérable de l'incidence économique indirecte de Purolator est attribuable au programme Blitz contre la faim de Purolator. Purolator a promis d'aider à combattre l'insécurité alimentaire lorsqu'elle a lancé le programme Blitz contre la faim ^{MD} de Purolator en 2003, et la tradition de soutien aux communautés se poursuit. Nos activités d'investissement communautaire visent à promouvoir l'engagement et le développement des collectivités, et profitent à nos communautés grâce à des dons d'aliments et d'argent et au bénévolat.	Rapport sur le développement durable 2024, Aider nos voisins, page 58
203-1	Investissements dans les infrastructures et le mécénat		Rapport sur le développement durable 2024, À propos de Purolator, page 5 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de nos immeubles, page 51
203-2	Répercussions économiques indirectes importantes	Depuis 2003, nous nous engageons à combattre la faim au Canada et à contribuer aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Le programme Blitz contre la faim de Purolator est une initiative qui vise à aider les gens. Depuis le début du programme, cette initiative communautaire d'employés a permis de livrer plus de 25 millions de livres d'aliments à des familles partout au Canada. En 2024, nous avons recueilli plus de 2,4 millions de livres d'aliments et avons dépassé notre objectif ambitieux de 2 millions de livres pour l'année. Les employés de Purolator ont organisé 157 collectes de fonds dans les collectivités partout au Canada. En plus de recueillir des aliments pour les collectivités, Purolator offre aux banques et aux agences alimentaires un appui non financier et des services de logistique pour les aider à transporter les dons en aliments en toute sécurité. En 2024, nous avons recueilli 403 249 livres d'aliments lors des matchs dans le cadre du partenariat avec la Ligue canadienne de football (LCF) partout au Canada afin de soutenir le programme Blitz contre la faim de Purolator.	Rapport sur le développement durable 2024, Aider nos voisins, page 58

GRI 300: Environnement

302: Énergie

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Purolator exploite un réseau de plus de 190 immeubles, notamment des centres de tri, des dépôts, des centres d'expédition et des bureaux. Nos gestionnaires immobiliers nous aident à produire des rapports trimestriels et annuels sur le rendement et la consommation énergétiques. Purolator travaille avec les gestionnaires immobiliers et d'autres partenaires afin de trouver des occasions d'économiser l'énergie et de réaliser des travaux de rénovation dans ses établissements.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Des données réelles sur la consommation d'énergie ont été fournies pour chaque établissement. Dans les cas où aucune information sur la consommation d'énergie n'était disponible, ces données ont été estimées sur la base de l'intensité moyenne des émissions d'installations similaires dans la même province. En l'absence de données suffisantes pour faire une estimation valable, l'intensité des émissions provinciales provient de Ressources naturelles Canada (RNCan).	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	Les données sur les émissions de GES de Purolator sont calculées conformément aux exigences de la norme ISO 14064-1, le Protocole des GES, et sont vérifiées par un vérificateur tiers agréé. Les catégories du champ d'application 3 qui s'appliquent aux activités de Purolator comprennent : Catégorie 1 : Biens et services achetés Catégorie 2 : Biens d'équipement Catégorie 3 : Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans les champs d'application 1 et 2) Catégorie 4 : Parc automobile et transporteurs aériens et ferroviaires tiers/sous-traitants Catégorie 5 : Déchets produits dans les installations de Purolator et qui sont éliminés hors site Catégorie 6 : Déplacements professionnels Catégorie 7 : Navettage du personnel Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus Jusqu'à ce que Purolator puisse obtenir des données directes de ses fournisseurs en amont et en aval, il n'est pas possible d'estimer la consommation d'énergie des catégories du champ d'application 3 applicables. Nous continuerons de collaborer avec nos fournisseurs et nous fournirons cette information dès qu'elle sera disponible.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43

302-3	Intensité énergétique	En 2024, l'intensité énergétique totale était de 1,17 gigajoule par mètre carré.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Purolator est fortement investie dans la croissance de la consommation d'énergie renouvelable au Canada. Afin d'atteindre notre objectif de réduction complète des émissions de GES du champ d'application 2 d'ici 2030 (selon 2020, année de référence), nous avons élaboré une stratégie relative aux énergies renouvelables qui vise à augmenter notre consommation d'électricité renouvelable d'une année à l'autre jusqu'en 2030. En 2024, nous avons continué de progresser vers l'atteinte de notre objectif en achetant des certificats d'énergie renouvelable de Bullfrog Power pour nos opérations en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, au Yukon et en Alberta, ainsi que pour une partie de nos opérations en Ontario. Nous collaborons avec Bullfrog Power, pour soutenir le développement d'infrastructures énergétiques renouvelables et durables dans les collectivités canadiennes. Grâce à notre investissement dans l'électricité renouvelable au Canada, les émissions associées à notre consommation d'électricité sont remplacées par une quantité équivalente d'électricité ajoutée au réseau provenant de sources renouvelables sans émissions. En 2024, nos achats de certificats d'énergie renouvelable ont continué de provenir du parc éolien d'Ellershouse en Nouvelle-Écosse, de l'installation solaire de Burdett et de Yellow Lake et du parc éolien de Rattlesnake Ridge en Alberta.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Électricité renouvelable, page 50 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Nous continuons d'évaluer et de trouver des façons de réduire les besoins énergétiques de nos produits et services. D'ici 2030, notre objectif est d'électrifier 60 % de notre flotte de véhicules de livraison en fin de parcours pour atteindre environ 3 000 véhicules au Canada. En même temps que nous continuons à investir massivement pour la décarbonisation de notre parc de véhicules et de nos opérations, nous déployons aussi d'autres solutions à faibles émissions de carbone pour nos véhicules lourds, notamment des tracteurs électriques, des dispositifs mobiles de captage du carbone et des carburants propres. En outre, nous continuerons de miser sur l'économie de carburant dans nos opérations en optimisant les routes et en déployant les bons véhicules sur les bonnes routes. À mesure que nous progressons vers l'atteinte de nos objectifs pour 2030 et que nous continuons d'apprendre lors de nos déploiements, nous passons en revue et révisons notre feuille de route afin de maximiser les avantages de nos investissements. Nous voulons demeurer souples dans nos plans afin de pouvoir saisir les occasions d'amélioration qui se présentent lorsque des technologies émergent ou évoluent. En 2023, Purolator a commencé à accorder la priorité à la conversion des transports routiers en transports ferroviaires. Dans le cadre de cette initiative, en 2023, nous avons transféré 770 transports par camion au transport ferroviaire, ce qui a réduit les émissions de ces déplacements de plus de 75 %. En 2024, Purolator a étendu cette initiative en transférant 2 820 transports par camion au transport ferroviaire, réduisant ainsi ses émissions connexes de 2 800 tonnes d'équivalent CO₂. En 2024, Purolator était fière d'être l'une des premières entreprises de transport de fret aérien au Canada à utiliser la solution de carburant d'aviation durable (SAF) de la plateforme Avelia de Shell Canada. Ce changement marque une autre étape vers notre objectif d'éliminer les émissions nettes de GES d'ici 2050. Avelia, l'une des premières solutions numériques de réservation et de réclamation de SAF alimentées par chaîne de blocs au monde, donne accès aux avantages du SAF, un carburant qui réduit les émissions de GES durant le cycle de vie jusqu'à 80 % comparativement au carburant d'aviation conventionnel. En 2024, Purolator a utilisé plus de 3 100 000 litres de diesel renouvelable, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2023. En décembre 2024, le diesel renouvelable représentait environ 20 % de l'utilisation totale de diesel par Purolator. En 2025, Purolator continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de carburant afin d'assurer l'utilisation accrue d'autres options de carburant renouvelable à mesure qu'elles seront offertes.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de notre parc automobile, page 48 Rapport sur le développement durable 2024, Carburants propres, page 49

305: Émissions

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Depuis 2007, Purolator s’engage à établir un inventaire exhaustif des émissions de GES pour son entreprise canadienne. Les données sur les émissions de GES des établissements et du parc automobile de Purolator concernent toutes ses activités au Canada et aux É.-U. En 2024, nous avons encore une fois achevé la vérification par un tiers de notre inventaire des émissions de GES. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour calculer les données sur les émissions de GES : • Purolator a choisi d’utiliser l’approche de contrôle opérationnel décrite dans le Protocole des gaz à effet de serre et dans la spécification 14064-1 de l’Organisation internationale de normalisation (ISO). • Les taux de potentiel de réchauffement du globe (PRG) utilisés dans le cadre de cet exercice correspondent aux valeurs de l’horizon temporel de 100 ans tirées du sixième rapport d’évaluation (AR6) du Groupe d’experts intergouvernementaux sur l’évolution du climat (GIEC) de 2024. Le rapport AR6 contient les facteurs de PRG les plus récents disponibles et est actuellement recommandé par le World Resources Institute (WRI) pour les calculs de l’inventaire des émissions de GES. Purolator passe en revue les PRG chaque année dans le cadre de son processus de préparation de l’inventaire. • Les émissions de GES incluses dans le calcul sont le dioxyde de carbone, le méthane et l’oxyde nitreux. Ces données sont exprimées en équivalent de dioxyde de carbone (équivalent CO₂). • Purolator utilise les données sur les émissions de 2020 à titre de référence.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Déclaration de vérification des GES pour 2024
305-1	Émissions directes de GES (champ d’application 1)	Dans l’inventaire des émissions de GES de Purolator, les émissions directes (champ d’application 1) proviennent principalement de la combustion sur place de carburants, utilisés pour l’exploitation d’immeubles et des émissions mobiles des véhicules appartenant à Purolator et loués. Pour les véhicules appartenant à Purolator et loués, Geotab a été utilisé pour obtenir des données sur la consommation de carburant. Pour les véhicules qui n’étaient pas équipés de Geotab au cours de la période de rapport, la consommation a été estimée en fonction de l’utilisation de carburant de véhicules similaires. La consommation de carburant a été multipliée par le facteur d’émission associé afin de calculer les émissions totales d’équivalent CO₂. Les facteurs d’émission proviennent du Rapport national d’inventaire de 2023 d’Environnement et Changement climatique Canada. Pour l’utilisation et l’exploitation des édifices de Purolator au Canada, des données réelles sur la consommation énergétique ont été fournies pour chaque établissement. Dans les cas où aucune information sur la consommation d’énergie n’était disponible, ces données ont été estimées sur la base de l’intensité moyenne des émissions d’installations similaires dans la même province. En l’absence de données suffisantes pour faire une estimation valable, l’intensité des émissions provinciales provient de Ressources naturelles Canada (RNCan). La consommation d’énergie a été multipliée par le facteur d’émissions provincial associé pour calculer les émissions d’équivalent CO₂. Les facteurs d’émission proviennent du Rapport national d’inventaire de 2023 d’Environnement et Changement climatique Canada. Pour l’utilisation et l’exploitation des édifices de Purolator International aux États-Unis, des données réelles sur la consommation énergétique ont été fournies pour chaque établissement. La consommation énergétique a ensuite été multipliée par le facteur d’émission associé provenant du GHG Emission Factors Hub de l’Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65 Déclaration de vérification des GES pour 2024

305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (champ d'application 2)	Les émissions indirectes liées à l'énergie (champ d'application 2) ont été quantifiées en fonction de la consommation d'électricité achetée dans les établissements de Purolator, et comprennent également la consommation d'électricité de nos véhicules électriques. Elles sont considérées comme étant indirectes puisque les émissions réelles de GES associées à la production d'électricité proviennent d'une centrale extérieure. Des données réelles sur la consommation d'énergie ont été fournies pour chaque établissement au Canada. Dans les cas où aucune information sur la consommation d'énergie n'était disponible, ces données ont été estimées sur la base de l'intensité moyenne des émissions d'installations similaires dans la même province. En l'absence de données suffisantes pour faire une estimation valable, l'intensité des émissions provinciales provient de Ressources naturelles Canada (RNCan). La consommation d'énergie a été multipliée par le facteur d'émissions provincial associé pour calculer les émissions d'équivalent CO₂. Les facteurs d'émission proviennent du Rapport national d'inventaire de 2023 d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour l'utilisation et l'exploitation des édifices de Purolator International aux États-Unis, des données réelles sur la consommation énergétique ont été fournies pour chaque établissement. La consommation énergétique a ensuite été multipliée par le facteur d'émission associé provenant du GHG Emission Factors Hub de l'EPA sélectionné en fonction de la sous-région de la eGRID.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65 Déclaration de vérification des GES pour 2024
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Les émissions indirectes (champ d'application 3) incluses dans l'inventaire de Purolator sont celles associées aux sources d'émissions en amont et en aval. Une approche exhaustive a été adoptée lors de la préparation de l'inventaire annuel des GES et toutes les sources d'émissions pertinentes ont été incluses dans l'inventaire. Biens et services achetés (catégorie 1), Biens d'équipement (catégorie 2) : Les biens et services achetés et les biens d'équipement ont été utilisés dans le cadre des données sur les activités en fonction des dépenses. Les facteurs d'émission proviennent de l'outil Supply Chain Greenhouse Gas Emission Factors for US Industries and Commodities. Émissions en amont provenant des carburants achetés (catégorie 3) : Les émissions en amont liées aux carburants achetés ont été calculées en fonction des données de consommation connexes. Les facteurs d'émission proviennent du Department for Energy Security du gouvernement du Royaume-Uni et des facteurs de conversion du puits au réservoir Net Zero. Transport et distribution en amont (catégorie 4) : • Transport routier en sous-traitance : Comprend les transporteurs, les propriétaires exploitants, les services de partenaires et le transport ferroviaire. Pour le transport ferroviaire, la portion des émissions de Purolator a été fournie directement par notre principal partenaire. Pour tous les autres services routiers en sous-traitance, les données sur les activités en fonction de la distance ont été utilisées pour calculer la consommation de carburant. La consommation de carburant a été multipliée par le facteur d'émission associé afin de calculer les émissions totales d'équivalent CO₂. Les facteurs d'émission proviennent du Rapport national d'inventaire de 2023 d'Environnement et Changement climatique Canada et du GHG Emission Factors Hub de l'EPA. • Transport aérien : Cinq transporteurs aériens en sous-traitance ont été inclus dans l'inventaire de 2024. Pour trois des transporteurs, les données sur la consommation de carburant ont été utilisées pour calculer les émissions totales d'équivalent CO₂. Les facteurs d'émission proviennent du Rapport national d'inventaire de 2023 d'Environnement et Changement climatique Canada. Air Canada et Voyageur ont fourni les émissions totales d'équivalent CO₂ propres à Purolator, en utilisant les pratiques recommandées par l'IATA pour l'allocation du CO₂. Les émissions des services de livraison à l'international étaient également incluses. Les facteurs d'émission provenaient de l'outil Supply Chain Greenhouse Gas Emission Factors for US Industries and Commodities.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65 Déclaration de vérification des GES pour 2024

305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Déchets produits dans les opérations (catégorie 5) : En 2024, les déchets solides municipaux et le recyclage ont été recueillis par 11 transporteurs de déchets distincts dans environ 90 % des établissements de Purolator. Nous travaillons avec nos gestionnaires immobiliers afin d'améliorer la collecte de données sur les déchets pour les prochaines versions de l'inventaire. Les tonnes métriques pour chaque type de déchets ou de flux de recyclage ont été indiquées. Les facteurs d'émission proviennent du GHG Emission Factors Hub de l'EPA. Déplacements professionnels (catégorie 6) : Comprend le transport aérien, la location de voiture, l'utilisation du taxi, le transport ferroviaire public et de passagers et les déplacements professionnels effectués avec le véhicule personnel. Pour les véhicules personnels et le transport aérien, les données sur les activités en fonction de la distance ont été utilisées pour calculer la consommation de carburant. Le transport aérien est divisé en voyages court court-trajet, moyen trajet et long trajet. Les facteurs d'émission proviennent du GHG Emission Factors Hub de l'EPA. Pour la location de voitures, l'utilisation du taxi et le transport ferroviaire public et de passagers, les données sur les activités en fonction des dépenses ont été utilisées pour calculer la consommation de carburant. La consommation de carburant a été multipliée par le facteur d'émission associé afin de calculer les émissions totales d'équivalent CO₂. Les facteurs d'émission proviennent d'Exiobase, de Climatq, du Rapport national d'inventaire de 2023 d'Environnement et Changement climatique Canada et de l'outil Supply Chain Greenhouse Gas Emission Factors for US Industries and Commodities. Navettage du personnel (catégorie 7) : Dans l'inventaire de 2024, la méthode fondée sur la distance a été utilisée pour calculer les émissions liées au navettage du personnel. Les données des employés ont été utilisées, y compris les dates de début et de fin, les heures de travail et la distance jusqu'au lieu de travail. Les facteurs d'émission proviennent du GHG Emission Factors Hub de l'EPA. Traitement en fin de vie des produits vendus (catégorie 12) : Les produits vendus comprennent tous les emballages vendus aux clients, y compris les emballages portant ou non une marque. Les tonnes métriques pour chaque type de matériau ont été indiquées. Les facteurs d'émission proviennent du GHG Emission Factors Hub de l'EPA.
305-4	Intensité des émissions de GES	L'intensité totale des émissions de GES en 2024 (y compris le champ d'application 1, le champ d'application 2 (fondées sur le marché) et les émissions du champ d'application 3) était de 181 tonnes métriques d'équivalent de dioxyde de carbone par million de revenus et de 3,03 tonnes métriques d'équivalent de dioxyde de carbone par 1 000 colis livrés. Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

305-5	Réduction des émissions de GES	Dans le cadre de notre engagement à long terme visant à atteindre la carboneutralité d’ici 2050, nous continuons d’investir dans les carburants propres et les solutions novatrices à faibles émissions de carbone. En 2024, l’administration de l’aéroport de Vancouver nous a décerné le prix <u>d’excellence écologique de YVR</u>; c’est la quatrième fois que Purolator reçoit ce prix. Purolator a été reconnue dans la catégorie Innovation environnementale pour ses progrès dans la réduction des émissions de GES grâce à l’électrification de son parc de véhicules.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de notre parc automobile, page 48 Rapport sur le développement durable 2024, Carburants propres, page 49 Rapport sur le développement durable 2024, Électricité renouvelable, page 50 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de nos immeubles, page 51 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65 <u>Déclaration de vérification des GES pour 2024</u>
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO)	Purolator n’est pas un producteur, un importateur ou un exportateur de substances appauvrissant la couche d’ozone (SACO).	
305-7	Oxydes d’azote (NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Le parc de véhicules de Purolator émet des émissions de NO_x, de SO_x et de PM₁₀. Pour les prochains inventaires, nous continuerons à quantifier nos émissions de NO_x, de SO_x et de PM₁₀. L’électrification de notre parc de véhicules aidera à réduire et à prévenir les émissions atmosphériques importantes de ces polluants. Dans nos établissements, nous travaillons activement à trouver des façons de réduire les polluants liés à l’énergie et à la consommation de carburant, notamment en ayant recours à des chariots élévateurs à fourches électriques et en utilisant de l’énergie renouvelable dans nos établissements. Des évaluations de la qualité de l’air intérieur sont réalisées au besoin pour que les polluants atmosphériques demeurent dans les normes acceptées, conformément à la norme ANSI/ASHRAE 62.1-2022 – Ventilation and Accepted Indoor Air Quality.	

306: Déchets

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Nos partenaires de gestion immobilière préparent notre rapport annuel sur la gestion des déchets. Ils collaborent avec des transporteurs de déchets contractuels afin de compiler les données sur le réacheminement des déchets hors des sites d'enfouissement, ce qui permet de superviser les flux de déchets de nos établissements.	Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La majorité des déchets produits dans nos établissements sont des déchets de carton, de plastique et des palettes en bois. Ceux-ci sont classés dans la catégorie des déchets non dangereux. Nous travaillons actuellement avec nos équipes de gestion immobilière et de transport des déchets afin de mettre en œuvre des programmes de recyclage complets dans tous nos établissements.	Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Purolator a une procédure relative aux déchets dangereux. Cette procédure vise à établir les exigences relatives à la gestion des matières considérées comme étant des déchets dangereux en vertu des lois applicables. Ces matières sont généralement générées durant le nettoyage des déversements survenant dans le garage ou le dépôt et qui sont des extrants autres qu'un produit généré dans le cadre des opérations normales ou de l'entretien ou sont générées par des marchandises dangereuses endommagées ou non livrables qui ne peuvent être retournées à l'expéditeur original. La procédure doit être appliquée pour inscrire l'établissement (au besoin), préparer la documentation d'expédition ainsi que gérer l'entreposage, la manutention et l'élimination de ces matières. Cette procédure s'applique à tous les employés, à toutes les installations et à tous les milieux de travail de Purolator. Purolator a instauré une procédure relative aux déchets non dangereux afin de veiller à ce que des pratiques soient mises en place pour réduire au minimum la production de déchets non dangereux et éliminer ces déchets d'une façon sécuritaire et acceptable sur le plan environnemental. Cette procédure s'applique à tous les employés, à toutes les installations et à tous les lieux de travail de Purolator.	Rapport sur le développement durable 2024, Marchandises dangereuses, page 28 Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54
306-3	Déchets générés	Nous évaluons continuellement notre production de déchets dans le cadre de nos opérations. Nous travaillons avec nos clients et nos fournisseurs afin de réduire le gaspillage à la source, de trouver des moyens novateurs de maximiser nos efforts de recyclage et de trouver des façons de contribuer à l'économie circulaire. Nos initiatives de réduction des déchets comprennent des programmes de recyclage des déchets de bureau et de matériaux comme le carton, la pellicule plastique et les palettes de bois. En 2024, nous avons effectué deux audits des déchets à certains sites au Canada afin de déterminer comment nous pouvons augmenter le nombre de déchets détournés des sites d'enfouissement. En ce qui concerne les déchets de consommation individuelle, nous travaillons avec le programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP) afin de prendre en considération l'emballage qui se retrouvera dans les bacs bleus résidentiels. Les données sur l'approvisionnement sont soumises pour le programme des Boîtes bleues de l'Ontario chaque année, tout en continuant l'expansion à d'autres programmes au Canada. Le total des déchets produits en 2024 était de 8 969 tonnes métriques.	Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Notre taux total de réacheminement des déchets pour 2024 était de 79 %, soit plus que notre objectif de réduction de 70 % d'ici 2030. Voici certains des contributeurs additionnels à l'atteinte de cet objectif : • Achèvement d'un projet pilote pour détourner les retours de clients des sites d'enfouissement • Déploiement étendu de notre essai pilote d'emballages à palettes réutilisables dans cinq établissements additionnels • Deux audits des déchets réalisés afin de cerner d'autres occasions de détournement des déchets • Remplacement des nouvelles boîtes de rangement en carton par des boîtes recyclées à notre établissement d'Étobicoke, en Ontario • Engagement continu avec les établissements pour mettre en œuvre des services de gestion des déchets et du recyclage qui optimisent le détournement des déchets des sites d'enfouissement Les déchets réacheminés hors des sites d'enfouissement en 2024 s'élevaient à 7 064 tonnes métriques.	Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Les déchets envoyés aux sites d'enfouissements en 2024 s'élevaient à 1 904 tonnes métriques.	Rapport sur le développement durable 2024, Économie circulaire et déchets, page 54 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

308: Évaluation environnementale des fournisseurs

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Chez Purolator, nous nous engageons à travailler avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs d'entreprise et respectent des normes élevées en matière d'environnement et de responsabilité sociale. Ces attentes sont documentées dans notre norme d'approvisionnement responsable et déterminent notre stratégie d'approvisionnement responsable. Nous prévoyons de collaborer davantage avec nos fournisseurs afin de mesurer, de suivre et de réduire nos émissions dans notre chaîne d'approvisionnement.	Rapport sur le développement durable 2024, Approvisionnement responsable, page 18 Rapport sur le développement durable 2024, Engagement des intervenants, page 72 Direction et gouvernance – Politiques – Code de conduite des fournisseurs
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide des critères environnementaux	Nous avons élaboré la stratégie, les cibles (objectifs pour 2030 et objectifs à court terme) et la feuille de route pour un approvisionnement responsable chez Purolator. Nous y apporterons des modifications au besoin. Un élément clé de la stratégie consistera à continuer à utiliser et à améliorer notre processus d'approvisionnement responsable chez Purolator, qui comprendra les éléments suivants : • Procédures d'approvisionnement • Stratégie d'engagement des fournisseurs • Formation et communications • Indices de mesure et rapports	Rapport sur le développement durable 2024, Approvisionnement responsable, page 18
308-2	Répercussions environnementales négatives dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Purolator a publié son premier rapport sur le sondage annuel relatif aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en interne en 2024. Le deuxième sondage annuel a été publié et les données sont en cours d'évaluation. La publication des données est prévue au T2 de 2025. Le sondage annuel pour les fournisseurs relatif aux questions environnementales, sociales et de gouvernance comprend trois sections et un total de 24 questions. • Engagement relatif aux questions environnementales, sociales et de gouvernance • Maturité du programme • Réduction des GES et gestion des déchets	Rapport sur le développement durable 2024, Approvisionnement responsable, page 18

GRI 400: Enjeux sociaux

403: Santé et sécurité au travail

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	La santé et la sécurité de nos employés sont notre priorité absolue à Purolator. Tout le monde dans notre entreprise, y compris les employés de première ligne, les membres de la haute direction et le conseil d'administration, est tenu d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire. Purolator dispose d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Direction et gouvernance – Politiques - Politique de santé et sécurité
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	En tant qu'employeur sous réglementation fédérale, Purolator respecte les lois fédérales en matière de santé et de sécurité, comme le Code canadien du travail et le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. En outre, Purolator respecte les lois régies par les ministères des Transports provinciaux et les commissions des accidents du travail. Tous les employés, les établissements et les lieux de travail de Purolator sont inclus dans la portée de notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Purolator emploie 34 professionnels de la santé et de la sécurité à temps plein ayant des expériences diversifiées en matière de santé et sécurité et provenant de différents milieux. Notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fait l'objet de vérifications internes et externes. Purolator emploie aussi un conseiller spécialisé en sécurité des machines. Purolator utilise Blueworks Live, un outil de gestion du processus d'approbation de ses politiques et procédures. Dans une optique d'amélioration continue et pour veiller à ce que toutes les politiques, procédures, analyses des risques liés à l'emploi et évaluations qualitatives des risques demeurent à jour et pertinentes pour l'entreprise, nous les passons en revue et les révisons au besoin et au moins tous les trois mois. L'examen de ces documents est mené par une équipe interfonctionnelle avec la participation du Comité de la politique de santé et sécurité, des comités de santé et sécurité au travail et des intervenants de divers services pertinents.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Direction et gouvernance – Politiques – Politique de santé et sécurité
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Purolator a mis en place le programme de prévention des risques qui vise à décrire la façon dont Purolator développe, met en place et surveille son programme de prévention des risques, conformément aux exigences du <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSS)</i>. Le programme de prévention des risques comprend un plan de mise en œuvre, une méthode de recensement et d'évaluation des risques, la détection et l'évaluation des risques, y compris des risques en lien avec l'ergonomie, les mesures préventives, la formation pour les employés et l'évaluation du programme de prévention des risques. Cette procédure s'applique à tous les employés, à toutes les installations et à tous les lieux de travail de Purolator. Purolator a mis en place une procédure de signalement des blessures et des situations dangereuses en milieu de travail afin de veiller à ce que les employés reçoivent un traitement approprié pour les blessures subies dans le cadre de leur travail et de veiller à ce que les accidents soient signalés et fassent l'objet d'une enquête afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Direction et gouvernance – Politiques – Politique de santé et sécurité, Politique de santé et sécurité psychologiques

403-3	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Purolator offre les premiers soins physiques et les premiers soins en santé mentale par l'entremise de ses secouristes certifiés et répondants en premiers soins en santé mentale certifiés. Au besoin et lorsque la situation l'exige, les services médicaux d'urgence locaux sont appelés. Purolator offre gratuitement à tous les employés un accès au Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) offert par TELUS Santé. Le PAEF offre aux employés et à leur famille des conseils confidentiels et professionnels sur un vaste éventail de sujets en tout temps. Tous les services offerts sont strictement confidentiels. Durant la saison de la grippe, Purolator travaille avec les organismes de santé locaux afin de planifier et d'organiser des cliniques de vaccination sur place pour ses employés. Ces séances ont lieu à différents endroits dans l'ensemble de notre organisation. Dans le plus grand établissement de l'entreprise, le centre de tri national de l'Ontario (NHO), Purolator emploie une infirmière en santé du travail. Cette infirmière autorisée fournit les premiers soins et aide au triage si des soins médicaux sont nécessaires.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Rapport sur le développement durable 2024, Santé et bien-être, page 29
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Purolator reconnaît sa responsabilité de protection des employés contre les accidents et les maladies du travail. Cette responsabilité aura toujours préséance sur les objectifs d'exploitation. Nous nous engageons à consulter les travailleurs et à favoriser leur participation dans le cadre des initiatives du Comité de la politique de santé et sécurité et des comités de santé et sécurité au travail respectifs. En faisant participer les employés à l'élaboration de nos politiques et procédures en matière de santé et de sécurité, nous travaillerons ensemble pour créer un milieu de travail sûr sur les plans physique et psychologique.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 <u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Politique de santé et sécurité, Politique de santé et sécurité psychologiques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Purolator a mis en place plusieurs politiques et procédures relatives à la formation des travailleurs. Celles-ci comprennent la sécurité des véhicules, l'équipement de protection individuelle, la conduite en marche arrière, le programme d'intervention pour la sécurité personnelle et bien d'autres. En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie en matière de santé et de sécurité axée sur cette approche fondamentale. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, nous avons enrichi nos programmes de base de santé et de sécurité : • un module de formation standard sur les comités et les représentants de santé et sécurité au travail; • une formation sur la conduite préventive; • un programme de perfectionnement des conducteurs longue distance; • une formation et un logiciel de gestion des signalements des incidents et des enquêtes; • les outils de sécurité axés sur le comportement, d'observation des comportements et de rétroaction.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27

403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Purolator s’est engagée à favoriser un milieu de travail sain dans le cadre de sa Politique de santé et de sécurité psychologiques. Un milieu de travail sain nécessite une participation collective; il s’agit d’une responsabilité partagée entre les employés et l’organisation. À Purolator, les employés sont invités à accorder la priorité à leur bien-être et à tirer pleinement parti des programmes et des ressources offerts pour prendre soin de leur santé. Dans le cadre de nos efforts de renforcement des capacités en matière de santé et de sécurité, nous nous sommes engagés auprès de nos comités et de nos représentants en santé et sécurité au travail en leur offrant des séances de formation régulières. Grâce à leur expérience de première ligne et à leur influence, nos comités et représentants jouent un rôle essentiel au sein de l’entreprise à titre d’ambassadeurs en matière de santé et sécurité, en faisant de la sensibilisation sur ces sujets, en travaillant à réduire les risques et en améliorant la conformité en général. Purolator Santé a été conçu en fonction d’un examen des indices de mesure interne et des commentaires directs recueillis dans le cadre d’un sondage sur le bien-être mené en 2022 auprès de tous les employés et de leurs personnes à charge. Cette approche collaborative nous a permis d’assurer l’inclusivité et de tirer parti de l’expertise à l’échelle de l’entreprise afin de faire connaître nos services de santé existants et d’en encourager l’utilisation. En favorisant l’engagement des intervenants, nous pouvons offrir des ressources et du soutien axés sur les besoins à notre public cible afin de l’aider à comprendre la valeur des pratiques d’autosoins. En outre, les commentaires des intervenants orienteront l’élaboration de nouvelles initiatives pour combler les lacunes et assurer une évaluation et une amélioration continues.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Rapport sur le développement durable 2024, Santé et bien-être, page 29 <u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Politique de santé et sécurité, Politique de santé et sécurité psychologiques
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d’affaires	Purolator a mis en place une procédure de gestion des mesures de santé et de sécurité. Cette procédure vise à décrire en détail le processus de gestion des mesures en matière de santé et de sécurité, y compris les conclusions et les mesures découlant de tout problème de conformité, de tout problème d’observance ou de toute possibilité d’amélioration (PA) de la santé et de la sécurité de Purolator.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	Tous nos employés et entrepreneurs sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de Purolator fait l’objet de vérifications internes et externes. Purolator a mis en place une procédure pour décrire le processus à suivre pour toute vérification externe en matière de santé et de sécurité au travail, y compris toute vérification par un tiers. Cette procédure s’applique à toute vérification externe en matière de santé et de sécurité que Purolator a organisée.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

403-9	Accidents du travail	Taux de fréquence des blessures avec perte de temps : Il est calculé selon le nombre de maladies et de blessures avec perte de temps * 200 000 heures/le nombre total d'heures travaillées par les employés. Ce taux indique le nombre d'incidents avec perte de temps depuis le début de l'année, mesuré en fréquence. Cela comprend les blessures avec perte de temps. Les données sur les sous-traitants et les décès sont exclues de cet indice de mesure, car elles ne sont pas disponibles pour le moment. Nous passerons en revue les exigences en matière de divulgation chaque année dans le cadre de notre collaboration avec nos intervenants internes pour saisir et faire le suivi de ces données. Taux de fréquence des collisions de véhicules à moteur : Il est fondé sur le nombre de collisions par 100 000 heures de conduite. Nous en faisons le suivi dans notre logiciel de gestion des incidents, myCority. En 2024, nous avons ajusté notre méthode de calcul du taux de fréquence des collisions impliquant des véhicules à moteur afin d'utiliser les heures de conduite plutôt que les kilomètres parcourus (100 000 heures et 100 000 kilomètres) conformément aux meilleures pratiques. Pour tenir compte de ce changement, nous avons également recalculé notre taux pour l'année précédente à l'aide de la nouvelle méthode de calcul. Malgré le changement de la méthode de calcul, nous avons tout de même observé des baisses d'une année à l'autre durant les trois années faisant l'objet de la mesure.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
403-10	Maladie ou blessure professionnelle	Maladies ou blessures professionnelles : • Il n'y a eu aucun décès en raison d'une maladie ou blessure professionnelle. • Purolator ne signale pas les maladies ou blessures professionnelles comme définies par l'Organisation internationale du travail (OIT). • Les troubles musculo-squelettiques sont le principal type de maladie ou blessure professionnelle rencontré. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le milieu de travail est contrôlé par l'entreprise : • Il n'y a eu aucun décès en raison d'une maladie ou blessure professionnelle. • Purolator ne fait pas le suivi des maladies ou blessures professionnelles à déclaration obligatoire des employés qui ne font pas partie de Purolator (p. ex., les employés des agences et les entrepreneurs qui travaillent dans les installations de Purolator). Lorsqu'une blessure survient chez une personne répondant à ce critère, le cas est signalé à l'agence ou à l'entrepreneur dont relève l'employé qui ne fait pas partie de Purolator. • Les troubles musculo-squelettiques sont le principal type de maladie ou blessure professionnelle rencontré.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

404: Formation et éducation

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Purolator s’est engagée à assurer la croissance et le développement de tous ses employés en investissant dans des activités de développement internes et externes qui s’alignent sur les objectifs individuels et organisationnels. Conformément à nos principes en matière de diversité, d’équité, d’inclusion et d’appartenance (DÉIA), nous nous engageons à offrir un accès équitable aux occasions de formation à tous les employés admissibles. Nous favorisons une culture d’apprentissage continu et encourageons les employés à se perfectionner et à s’améliorer. Purolator s’est engagée à offrir des formations et des occasions de perfectionnement à tous ses employés. Les exigences particulières pour les formations à l’externe sont décrites dans la politique relative à la formation et au développement à l’externe, qui se trouve sur notre site Web interne et est accessible aux employés.	Rapport sur le développement durable 2024, Gestion des talents, page 22 Rapport sur le développement durable 2024, Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA), page 34
404-1	Nombre moyen d’heures de formation par an par employé	En 2024, nous avons offert 159 515 heures de formation à nos 13 817 membres du personnel de première ligne et professionnel par l’entremise de kiosques de formation en ligne, et de séances de formation virtuelles et en personne données par un animateur dans 187 établissements. Ces formations comprennent l’intégration des nouveaux employés, la formation sur la conformité, la formation sur la réglementation et la formation sur les opérations. Cela représente au total environ 133 975 unités de formation. La moyenne des heures de formation pour l’année par employé était de 11,5 heures. En 2024, nous avons intégré et formé plus de 862 nouveaux employés, tout en offrant environ 24 467 heures de formations pratiques avec instructeur et de formations pratiques afin d’offrir à nos nouveaux employés une expérience positive en matière de sécurité et à leur poste.	Rapport sur le développement durable 2024, Gestion des talents, page 22
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d’aide à la transition	À l’échelle du pays, nous avons 21 centres de l’excellence de l’Apprentissage et développement ainsi que des centaines de kiosques de formation en ligne pour offrir une formation rapide et uniforme à nos employés de première ligne. Les autres programmes de premier plan comprennent la formation sur l’amélioration continue Lean Six Sigma, notre programme de mentorat et notre programme de développement en leadership (EVOLVE).	Rapport sur le développement durable 2024, Gestion des talents, page 22
404-3	Pourcentage d’employés bénéficiant de revues de performance et d’évolution de carrière	Tous nos employés font l’objet d’une évaluation en milieu d’année et d’une évaluation annuelle du rendement et du développement professionnel.	

405: Diversité et égalité des chances

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Purolator s’est engagée à assurer l’équité, la diversité et l’inclusion en matière d’emploi, pour favoriser un sentiment d’appartenance. Cet engagement vise à respecter les exigences de conformité de l’équité en matière d’emploi ainsi qu’à déployer tous les efforts possibles pour accélérer le progrès et éliminer les barrières auxquelles sont confrontés différents groupes, notamment les membres de groupes désignés, comme les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles, la communauté 2SLGBTQ+. Dans le cadre de cet engagement, Purolator suit les initiatives régies par la Loi sur l’équité en matière d’emploi. Purolator offre également à ses employés une politique relative à l’équité et à la diversité en matière d’emploi.	Rapport sur le développement durable 2024, Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA), page 34 Direction et gouvernance – Politiques – Code de déontologie et d’éthique
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
405-2	Coefficient de comparaison du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	Cette information n’est pas disponible pour le moment.	

407: Liberté syndicale et négociation collective

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Purolator négocie de bonne foi avec ses partenaires syndicaux. Nous communiquons régulièrement avec nos employés lors de réunions des comités nationaux et dans les régions. Le nombre d'employés régis par une convention collective est indiqué dans le Rapport annuel de la Société canadienne des postes. Nos trois agents négociateurs sont les Teamsters, l'Alliance de la fonction publique du Canada et Unifor. Les Teamsters représentent les employés de l'Exploitation ainsi que certains employés de bureau et administratifs. L'Alliance de la fonction publique du Canada représente les employés de bureau et administratifs de la Colombie-Britannique. Unifor représente les employés de bureau et administratifs de la province de Québec. Plusieurs politiques des RH de Purolator s'appliquent à nos employés syndiqués. Celles-ci comprennent les politiques relatives aux congés autorisés, aux prestations d'invalidité de courte et de longue durée, à la retraite, à l'épargne et aux avantages sociaux.	Rapport annuel de Postes Canada 2024 , Secteur Purolator, page 104
	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Nous ne connaissons actuellement aucun secteur d'activité ou aucun fournisseur pour lequel le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être considéré comme étant en péril.	

418: Travail des enfants

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	En mai 2023, le gouvernement fédéral canadien a adopté le projet de loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi). La Loi modifie la Loi sur le tarif des douanes afin d'interdire l'importation de marchandises fabriquées ou produites par travail forcé et travail des enfants. Les entités qui répondent à certains critères devront soumettre une déclaration décrivant les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice précédent afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement. En 2024, Purolator a présenté son premier rapport annuel et questionnaire au ministre de la Sécurité publique. Le rapport expliquait les mesures précises prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de Purolator. Le rapport prévoyait notamment la mise à jour des politiques et procédures, la création d'un plan d'action et l'examen du processus de diligence raisonnable afin d'assurer leur conformité à la Loi. Le rapport de Purolator comprenait les commentaires de plusieurs intervenants, notamment du Service du développement durable, de l'approvisionnement, de la conformité commerciale et du Service juridique. En mai 2025, nous avons publié notre deuxième rapport annuel (pour l'année 2024) et nous continuerons de faire état des progrès et des mesures prises dans chaque rapport annuel sur le développement durable.	Rapport sur le développement durable 2024, Travail forcé et travail des enfants, page 19 Travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – Rapport annuel de Purolator Inc. pour 2024

408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail des enfants	En 2024, Purolator n’a recensé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d’approvisionnement. Purolator a passé en revue et mis à jour les politiques et procédures applicables et a offert de la formation aux employés. Purolator a élaboré et mis en œuvre des stratégies de diligence raisonnable avec ses fournisseurs qui permettront de cerner et de gérer les risques inhérents, y compris l’attestation de la politique relative au travail forcé et au travail des enfants pour les fournisseurs nouveaux et existants. En outre, Purolator a mis en œuvre un outil de surveillance de la conformité pour cerner, mesurer et gérer les risques potentiels des fournisseurs en fonction de l’emplacement et de différents autres indices de mesure.	Rapport sur le développement durable 2024, Travail forcé et travail des enfants, page 19 Travail forcé et le travail des enfants dans es chaînes d’approvisionnement – Rapport annuel de Purolator Inc. pour 2024
-------	--	---	---

409: Travail forcé ou obligatoire

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	En mai 2023, le gouvernement fédéral canadien a adopté le projet de loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (la Loi). La Loi modifie la Loi sur le tarif des douanes afin d’interdire l’importation de marchandises fabriquées ou produites par travail forcé et travail des enfants. Les entités qui répondent à certains critères devront soumettre une déclaration décrivant les mesures qu’elles ont prises au cours de l’exercice précédent afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d’approvisionnement. En 2024, Purolator a présenté son premier rapport annuel et questionnaire au ministre de la Sécurité publique. Le rapport expliquait les mesures précises prises au cours de l’exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d’approvisionnement de Purolator. Le rapport prévoyait notamment la mise à jour des politiques et procédures, la création d’un plan d’action et l’examen du processus de diligence raisonnable afin d’assurer leur conformité à la Loi. Le rapport de Purolator comprenait les commentaires de plusieurs intervenants, notamment du Service du développement durable, de l’approvisionnement, de la conformité commerciale et du Service juridique. Au début de 2025, nous avons publié notre deuxième rapport annuel (pour l’année 2024) et nous continuerons de faire état des progrès et des mesures prises dans chaque rapport annuel sur le développement durable.	Rapport sur le développement durable 2024, Travail forcé et travail des enfants, page 19 Travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement – Rapport annuel de Purolator Inc. pour 2024
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	En 2024, Purolator n’a recensé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d’approvisionnement. Purolator a passé en revue et mis à jour les politiques et procédures applicables et a offert de la formation aux employés. Purolator a élaboré et mis en œuvre des stratégies de diligence raisonnable avec ses fournisseurs qui permettront de cerner et de gérer les risques inhérents, y compris l’attestation de la politique relative au travail forcé et au travail des enfants pour les fournisseurs nouveaux et existants. En outre, Purolator a mis en œuvre un outil de surveillance de la conformité pour cerner, mesurer et gérer les risques potentiels des fournisseurs en fonction de l’emplacement et de différents autres indices de mesure.	Rapport sur le développement durable 2024, Travail forcé et travail des enfants, page 19 Travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement – Rapport annuel de Purolator Inc. pour 2024

418: Protection de la vie privée des clients

Numéro du document	Nom de la divulgation	Réponse ou points saillants	Lien ou renseignements supplémentaires
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Chez Purolator, nous nous sommes engagés à respecter la vie privée de nos clients. Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que les renseignements personnels qui nous sont confiés sont en sécurité et que nos politiques et procédures en matière de protection de la vie privée sont conformes aux lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée. Notre programme de protection de la vie privée comprend des examens réguliers de nos politiques, de nos procédures, de la formation des employés, de la gestion des données et des pratiques d’atténuation des risques en matière de protection de la vie privée.	<u>Direction et gouvernance</u> – Politiques – Code de déontologie et d’éthique <u>Énoncé de confidentialité</u> Rapport sur le développement durable 2024, Conduite éthique, page 16 Rapport sur le développement durable 2024, Protection des données, cybersécurité et intelligence artificielle, page 20
418-1	Plaintes fondées relatives à l’atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Purolator a connu des atteintes mineures à la vie privée et ces situations ont été maîtrisées et corrigées efficacement. Purolator a mis en place des mesures proactives et correctives, notamment de la formation pour les employés, des activités de sensibilisation à la sécurité, des vérifications, des examens des politiques et procédures, des tests de sécurité et l’amélioration des pratiques en matière de sécurité des données. L’équipe de la protection de la vie privée participe activement à la surveillance, à la détermination des risques pour la vie privée et à la production de rapports sur ceux-ci afin d’assurer la visibilité et la mise en œuvre de mesures adéquates d’atténuation des risques en réponse aux menaces et aux tendances en matière de cybersécurité.	<u>Énoncé de confidentialité</u> Rapport sur le développement durable 2024, Protection des données, cybersécurité et intelligence artificielle, page 20

Divulcation relative au Sustainability Accounting and Standards Board (SASB) de 2024

Fret aérien et logistique

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-110a.1	Émissions mondiales brutes du champ d'application 1	Tonnes métriques (t) d'équivalent CO ₂	122 594	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
TR-AF-110a.2	Discussion sur la stratégie ou le plan à court et à long terme de gestion des émissions du champ d'application 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse du rendement par rapport à ces cibles	Discussion et analyse	Au début de 2025, notre cible d'atteindre la carboneutralité en 2050 et nos objectifs à court terme ont été approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi). Nous nous sommes engagés à réduire de 42,7 % nos émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2020, conformément à la voie de 1,5 °C. Nous cherchons continuellement des façons de réduire nos émissions du champ d'application 1 en investissant dans des véhicules à carburant de remplacement et des véhicules zéro émission, en achetant des carburants propres et en améliorant l'efficacité énergétique de nos installations. Notre objectif est d'électrifier 60 % de nos véhicules de livraison en fin de parcours d'ici 2030. Nous accordons aussi la priorité à la recherche et aux investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à l'optimisation de nos activités pour réduire notre consommation globale de carburant. Nous continuons de réaliser des progrès constants dans la décarbonisation de notre entreprise. En 2024, nos émissions absolues des champs d'application 1 et 2 ont diminué de 14,1 % par rapport à notre année de référence 2020. Nous avons réduit nos émissions totales par dollar de revenus de 24,1 % et nos émissions totales par colis de 6,9 % par rapport à 2020.	Rapport sur le développement durable 2024, Changements climatiques et émissions, page 43 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65 Rapport sur le développement durable 2024, Objectifs pour 2030, page 42 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de notre parc automobile, page 48 Rapport sur le développement durable 2024, Carburants propres, page 49 Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de nos immeubles, page 51

TR-AF-110a.3	Carburant consommé par (1) transport routier, pourcentage de (a) gaz naturel et de (b) carburant renouvelable, et par (2) transport aérien, pourcentage de (a) carburant de remplacement et de (b) carburant durable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	Transport routier : • Total en 2024 : 1 710 727 GJ • Essence : 55 % • Diesel : 38 % • Diesel renouvelable : 7 % • Gaz naturel : 0 % Purolator a une feuille de route sur les carburants renouvelables qui est révisée chaque année et qui prévoit le déploiement de nouvelles options de carburants renouvelables d’une année à l’autre jusqu’en 2030. Étant donné que notre capacité à déployer ces carburants dépend de l’approvisionnement local et de la capacité des producteurs, nous communiquons activement avec nos fournisseurs de carburants, les gouvernements et les associations de l’industrie pour obtenir ces carburants et promouvoir le partage des connaissances entre les producteurs, les distributeurs et les utilisateurs finaux. Transport aérien : Ne s’applique pas Purolator ne possède pas d’avion et n’en exploite pas. Nous comptons plutôt sur nos partenaires tiers du secteur de l’aviation. Par conséquent, Purolator ne consomme pas directement de carburant pour les opérations liées au transport aérien. Faits saillants de 2024 • Remplacement de plus de 3 100 000 litres de diesel à base de pétrole par du diesel renouvelable • Utilisation accrue de diesel renouvelable ailleurs qu’en Colombie-Britannique, comme des emplacements au Québec et en Ontario • Augmentation de plus de 15 % de la consommation de diesel renouvelable à l’échelle de Purolator par rapport à 2023 • Afin de réduire l’intensité des émissions de GES des vols transportant nos colis et notre impact environnemental, nous collaborons étroitement avec nos partenaires du secteur de l’aviation. Nous mettons l’accent sur la mise en œuvre de programmes d’optimisation du carburant qui utilisent les données pour optimiser des aspects comme la montée, l’altitude de croisière, la vitesse des avions et l’acheminement direct. Nous réduisons également la consommation de carburant grâce à la circulation au sol des monomoteurs, à la position des volets d’atterrissage, à l’utilisation de groupes auxiliaires de puissance et à l’optimisation du centre de gravité. En outre, nous remplaçons les anciens avions par de nouveaux modèles plus écoénergétiques et nous améliorons les conteneurs de fret au moyen de solutions plus légères.	Rapport sur le développement durable 2024, Écologisation de notre parc automobile, page 48 Rapport sur le développement durable 2024, Carburants propres, page 49 Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65
--------------	--	----------------------------------	---	---

Qualité de l’air

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-120a.1	Les émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) NO _x (à l’exclusion du N ₂ O), (2) SO _x et (3) particules (PM ₁₀)	Tonnes métriques (t)	Le parc de véhicules de Purolator émet des émissions de NO_x, de SO_x et de PM₁₀. Pour les prochains inventaires, nous continuerons à quantifier nos émissions de NO_x, de SO_x et de PM₁₀. L’électrification de notre parc de véhicules aidera à réduire et à prévenir les émissions atmosphériques importantes de ces polluants. Dans nos établissements, nous travaillons activement à trouver des façons de réduire les polluants liés à l’énergie et à la consommation de carburant, notamment en ayant recours à des chariots élévateurs à fourches électriques et en utilisant de l’énergie renouvelable dans nos établissements. Des évaluations de la qualité de l’air intérieur sont réalisées au besoin pour que les polluants atmosphériques demeurent dans les normes acceptées, conformément à la norme ANSI/ASHRAE 62.1-2022 – Ventilation and Accepted Indoor Air Quality.	

Pratiques de travail

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-310a.1	Pourcentage de conducteurs classés comme des entrepreneurs indépendants	Pourcentage (%)	9.6 %	
TR-AF-310a.2	Le montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires associées aux infractions au droit du travail.	Devise de présentation – \$ (dollar canadien)	L'équipe des Relations du travail de Purolator a mis en place des mécanismes de résolution des litiges en lien avec le droit du travail et nos conventions collectives. Ce processus est appliqué dans tous les cas de litige et a toujours mené à une résolution complète et finale. Nous ne sommes au courant d'aucune infraction au droit du travail.	

Santé et sécurité de la main-d'œuvre

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-320a.1	(1) Taux total d'incidents à déclaration obligatoire et (2) taux de décès pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Taux	En 2024, notre taux total d'incidents à déclaration obligatoire était de 9,50.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27

Gestion de la chaîne d’approvisionnement

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-430a.3	Discussion sur les politiques et les stratégies pour déterminer, évaluer et gérer les risques de perturbation des activités associés à la sécurité des transporteurs en sous-traitance	Discussion et analyse	Tous les transporteurs en sous-traitance doivent respecter notre politique de santé et sécurité et les protocoles de santé et sécurité lorsqu’ils conduisent des véhicules dans nos dépôts et nos établissements. Nous collaborons avec nos transporteurs pour veiller à ce que tout le monde soit en sécurité au travail. Dans cette optique, nous coopérons afin de réduire au minimum le risque de blessures pour les employés de Purolator et des transporteurs, ainsi que le risque de collisions de véhicules à moteur et de dommages matériels.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27

Gestion des accidents et de la sécurité

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-540a.1	Description de la mise en œuvre et des résultats d'un système de gestion de la sécurité	Discussion et analyse	Ces dernières années ont été marquées par un parcours transformationnel de la culture de santé et de sécurité de Purolator. Grâce à des améliorations considérables de tous les indicateurs liés à la sécurité, une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration afin de maintenir et d'améliorer continuellement notre culture, notre santé et notre sécurité. Résultats d'une année à l'autre – 2024 : • Fréquence des collisions de véhicules à moteur : Amélioration de 11 % • Carte du pointage de la sécurité des conducteurs : Amélioration de 2 % • Fréquence totale des blessures : Amélioration de 10 % • Gravité globale : Amélioration de 3 % • Fréquence des blessures avec perte de temps : Amélioration de 12 % • Gravité des blessures avec perte de temps : Amélioration de 1 % Dans le cadre d'un examen global de nos programmes de sécurité, nous avons mis davantage l'accent sur une approche de retour aux sources pour solidifier nos fondations. Nous avons redéfini l'ordre de priorité de nos efforts et nous nous concentrons davantage sur la sécurité des transports, car la conduite est la pierre angulaire de notre entreprise. Les risques associés à la circulation routière sont les principaux risques de sécurité de notre organisation. En 2024, nous avons commencé à élaborer notre stratégie en matière de sécurité des transports et nous poursuivrons ce processus au cours des deux ou trois prochaines années. Cette année, nous sommes fiers de vous présenter notre fiche de pointage de sécurité des conducteurs. Il s'agit du premier indicateur avancé de l'entreprise qui examine le comportement de conduite au moyen de la télématique intégrée dans nos véhicules. La note globale est sur 100 %. La fiche de pointage mesure le comportement de conduite comme la vitesse, les virages, l'accélération, le freinage et la marche arrière comme première manœuvre. Nous avons également ajusté la façon dont la fréquence des collisions de véhicules à moteur est calculée en utilisant les heures de conduite plutôt que les kilomètres parcourus.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27
TR-AF-540a.2	Nombre d'accidents et d'incidents aéronautiques	Nombre	Purolator ne possède pas d'avion et n'en exploite pas. Nous faisons appel à des partenaires du secteur de l'aviation pour expédier des colis et du fret au Canada.	
TR-AF-540a.3	Nombre d'accidents et d'incidents de la route	Nombre	En 2024, il y a eu au total 1 463 accidents et incidents de la route.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27

Indices de mesure des activités

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-AF-000.A	Recettes à la tonne-kilomètre pour : (1) transport routier et (2) transport aérien	Recettes à la tonne kilomètre (RTK)	Les valeurs recettes à la tonne kilomètre (RTK) suivantes couvrent les véhicules appartenant à Purolator, les véhicules loués et les services en sous-traitance. 1. Transport routier : 581 067 801 RTK. Cette valeur est basée sur les données des envois en milieu de parcours pour tous les envois transportés par des véhicules lourds. 2. Transport aérien : 581 067 801 RTK. Cette valeur est fondée sur les données des deux principaux transporteurs aériens de Purolator.	
TR-AF-000.C	Nombre d'employés et de conducteurs de camion	Nombre	13 817 employés au total	Rapport sur le développement durable 2024, Rendement en matière de critères ESG de 2024, page 65

Transport routier

Conditions de travail des conducteurs

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-RO-320a.1	(1) Taux total d'incidents à déclaration obligatoire et (2) taux de décès pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Taux	Nous ne faisons pas le suivi de ces indices de mesure spécifiquement pour nos conducteurs, seulement pour tous les employés de Purolator. Veuillez consulter le code TR-AF-320 a.1 pour obtenir le taux total d'incidents à déclaration obligatoire de 2024 pour tous les employés de Purolator.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27
TR-RO-320a.2	(1) Taux de roulement volontaire et (2) taux de roulement involontaire pour tous les employés	Taux	Taux de roulement volontaire en 2024 : 9,57 % Taux de roulement involontaire en 2024 : 3,9 % Ces données couvrent tous les employés, syndiqués et non-syndiqués, jusqu'au niveau de la direction.	Rapport sur le développement durable 2024, Gestion des talents, page 22
TR-RO-320a.3	Description de l'approche de gestion des risques pour la santé des conducteurs à court terme et à long terme	Discussion et analyse	Nos réalisations en 2024 ont été importantes et sont attribuables à notre approche d'équipe unie. Tous les services et intervenants ont collaboré à la mise en œuvre et au maintien de programmes qui améliorent la sécurité de tous. Voici certaines des initiatives de 2024 : • Poursuite de notre programme de perfectionnement des conducteurs longue distance à Toronto, en Ontario, et expansion à Montréal, au Québec. Ce programme a connu beaucoup de succès comme en témoignent ses 11 promotions et ses 32 diplômés. Les conducteurs longue distance de Toronto, en Ontario, ont enregistré une réduction de 49 % du nombre de collisions par rapport à l'année précédente. • Expansion de notre programme pilote de conduite préventive : l'ensemble du Service de santé et sécurité a suivi cette nouvelle formation, en plus de certains cadres supérieurs de l'Ontario. Ce programme a permis de renforcer les connaissances et les compétences en sécurité sur la route de leaders clés. • Sensibilisation et participation à nos comités de santé et sécurité au travail : à Laval, au Québec, l'équipe a élaboré son propre programme de reconnaissance des comportements sécuritaires, inspiré de l'émission de télévision Survivor. • Mise en œuvre d'un programme de sécurité axé sur les comportements : les gestionnaires et les membres du comité de santé et sécurité au travail ont observé leurs collègues sur le terrain et fourni des commentaires appréciatifs et constructifs. Cette approche montre que nous nous soucions des autres, que nous reconnaissons les bons efforts et que nous voulons aider les employés à travailler de façon sécuritaire. En 2024, Purolator a remporté le prix or OHS Team of the Year, le prix argent OHS Culture et le prix argent Psychologically Safe Workplace.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27

Gestion des accidents et de la sécurité

Code	Indice de mesure	Unité de mesure	Divulcation de 2024	Lien ou renseignements supplémentaires
TR-RO-540a.1	Nombre d’accidents et d’incidents de la route	Nombre	En 2024, il y a eu au total 1 463 accidents et incidents de la route.	Rapport sur le développement durable 2024, Santé et sécurité, page 27
TR-RO-540a.2	Centiles DE BASE du système de mesures de sécurité pour : (1) conduite non sécuritaire, (2) conformité relative aux heures de service, (3) condition physique du conducteur, (4) substances contrôlées/alcool, (5) entretien du véhicule et (6) conformité relative aux matières dangereuses	Centile	Les principes de BASE ne s’appliquent pas.	
TR-RO-540a.3	(1) Nombre et (2) volume global de déversements et de rejets dans l’environnement	Nombre, mètres cubes (m³)	En 2024, 11 déversements de véhicules ont été signalés au total. Certains déversements ont nécessité des mesures correctives. Le volume global de déversements et de rejets dans l’environnement n’a pas fait l’objet d’un suivi en 2024.	Rapport sur le développement durable 2024, Marchandises dangereuses, page 28

Considérations relatives aux énoncés prospectifs

Notre divulgation relative à la GRI et au SASB contient des énoncés prospectifs qui représentent nos attentes, nos projections et nos estimations actuelles au sujet des événements futurs. Ils ne portent pas sur des faits historiques et peuvent changer. Ces énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur; ils comportent des risques et des incertitudes inhérents et sont fondés sur des facteurs et des hypothèses clés, qui sont tous difficiles à prédire.

Nos résultats futurs pourraient différer considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. Nous surveillerons et pourrions réviser nos objectifs et cibles en matière de réduction des GES au besoin, à mesure que la qualité des données et les méthodologies s’amélioreront et à mesure que les meilleures pratiques, les règlements et la science du climat continueront d’évoluer. Purolator ne s’engage pas à mettre à jour ou à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d’événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou pour tenir compte d’événements imprévus, sauf si la loi l’exige.



Profil de l'entreprise

Purolator est un fournisseur de pointe de solutions intégrées de logistique et d'expédition de fret et de colis.

Siège social de Purolator Inc.

2727 Meadowpine Blvd.

Mississauga, Ont., Canada L5N 0E1

1-888-SHIP-123 (1-888-744-7123)

[purolator.com](https://www.purolator.com) | [@PurolatorInc](https://twitter.com/PurolatorInc)

